

DIRECTION DE LA COMMUNICATION (DCOM)

« Grand jeu de Noël RTM » : Règlement du jeu concours

Article 1 : Présentation

La Régie des Transports Métropolitains (RTM) inscrite au RCS de Marseille sous le n° 059 804 062 dont le siège social est situé 79, Boulevard de Dunkerque 13002 MARSEILLE, organise sur sa page Facebook RTM et son compte Instagram RTM un jeu concours sans obligation d'achat du **lundi 1^{er} décembre 2025 au jeudi 25 décembre 2025 inclus**, intitulé « Grand jeu de Noël RTM ».

Article 2 : Déroulement

Article 2.1 : mécanique du jeu :

Ce jeu concours est organisé du **lundi 1^{er} décembre 2025 au jeudi 25 décembre 2025 inclus**.

En dehors de cette période, la participation au jeu concours n'est pas possible.

Ce jeu concours est un calendrier de l'avent en 25 cases. Derrière chaque case se trouve un jeu « Instant Gagnant » permettant de remporter un des 25 lots mis en jeu.

Chaque jour, les participants pourront ouvrir la case correspondante à la date et tenter leur chance. Ils sauront dès la fin du jeu s'ils ont gagné ou perdu.

3 jeux seront proposés en alternance sous les différentes cases du calendrier de l'avent :

- Le Jackpot : fonctionne comme les machines à sous au Casino. Pour gagner, il faut voir apparaître les trois mêmes images.
- La roue de la fortune : le joueur fait tourner une roue. Pour gagner, elle doit s'arrêter sur la mention « gagné ».
- Le jeu de grattage : 9 cases à gratter au choix, une seule case gagnante (à une heure précise décidée par l'organisateur).



Il y aura 25 gagnants, un gagnant par jour, qui remporteront un lot (voir détail ci-après à l'article 3.2 « liste des lots »).

Article 2.2 : règles de participation :

Ce jeu se déroule exclusivement sur les plateformes Facebook et Instagram aux dates indiquées dans l'article 1.

Pour qu'une participation soit prise en compte, le joueur devra respecter l'ensemble des conditions suivantes :

1. Être majeur et résider en France Métropolitaine.
2. Ne pas être membre du personnel de la RTM
3. Être abonné au compte Facebook de la RTM : <https://www.facebook.com/RTMinfos> et/ou au compte Instagram de la RTM : https://www.instagram.com/rtm_transports/
4. Cliquer sur « participer » et suivre le parcours de jeu proposé jusqu'à la fin.

Même si le jeu est uniquement accessible sur les plateformes Facebook et Instagram, en aucun cas Facebook et Instagram ne seront tenus responsables en cas de litige lié au Jeu. Facebook et Instagram ne sont ni organisateurs ni parrains de l'opération.

Article 3 : Annonce des gagnants et dotations

Article 3.1 : annonce des gagnants :

Les 25 gagnants seront annoncés (après vérification que toutes les modalités de participation aient bien été respectées) sur la page Facebook RTM et le compte Instagram RTM toutes les semaines (le lundi 7 décembre, le lundi 14 décembre, le lundi 21 décembre et le lundi 28 décembre 2025). A compter de la diffusion des résultats, les gagnants auront jusqu'au dimanche 4 janvier 2026, 23h59, pour contacter la RTM en message privé sur la page Facebook du compte RTM ou en message privé sur le compte Instagram de la RTM. La RTM leur confirmera alors la nature du lot gagné et les modalités pour en bénéficier.

Passé ce délai, les lots non réclamés seront considérés comme perdus.



Article 3.2 : liste des lots :

- 1 Pack Caméra sport GoPro HERO13 Black + Accessoires : 369,99 €
- 1 Trottinette électrique Ninebot E2 Pro E powered by Segway 750 W Noir : 299,99 €
- 1 Casque Bluetooth Bose QuietComfort : 299,99 €
- 2 lots de 4 tickets Colorbus Marseille : valeur totale d'un lot : 92 € (unité 23 €)
- 1 Appareil photo argentique Kodak EKTA H35 : 57,99 €
- 2 lots de 4 tickets A/R Frioul/If : valeur totale d'un lot : 66,8 € (unité 16,7 €)
- 1 M. Pagnol en BD – « Souvenirs d'enfance », Intégrale : 59,90 €
- 1 coffret cadeau Wonderbox Olympique Marseille Stadium Tour Orange Vélodrome (pour 2 personnes) : 36 €
- 1 Monopoly Marseille : 34,99 €
- 1 Livre Marseille cuisine le monde – nouvelle édition : 32,00 €
- 2 lots de 2 tickets Colorbus Marseille : valeur totale d'un lot : 46 € (unité 23 €)
- 1 Livre Marseille Instantanés : 24,5 €
- 1 Livre Marseille Mythique – 100 photos de légende : 14,90 €
- 1 Jul – Petit dictionnaire : 14,90 €
- 4 lots de goodies RTM, sans valeur marchande
- 2 lots de cartes postales « 75 ans RTM », sans valeur marchande

Article 3.3 : remise des lots :

Pour recevoir leurs lots, les gagnants doivent remporter le jeu concours et faire partie de la liste des personnes annoncées dans les stories et/ou posts dédiés sur la page Facebook RTM et le compte Instagram RTM.

Les gagnants seront contactés par e-mail afin de confirmer leurs coordonnées et leur identité. Une fois ces informations validées, ils s'engagent à venir récupérer leur lot avant le 31 janvier à 23h59, en présentant obligatoirement une pièce d'identité auprès de la Régie des Transports Métropolitains – Direction de la communication, Immeuble Le Calypso, 48 quai du Lazaret, 13002 MARSEILLE.

Les dotations ne pourront en aucun cas être échangées contre leur valeur en espèces ou contre toute autre dotation. La société organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de l'utilisation ou de la non-utilisation, voire du négoce, des lots par les gagnants.

Le gagnant qui renoncerait à son lot ne pourrait en aucun cas, pour aucun motif que ce soit, prétendre à un quelconque remboursement ou échange ou compensation.



L'organisateur pourra publier en et hors ligne l'identité (ou pseudonyme utilisé sur Facebook) ainsi que le lot remporté par le gagnant, sans que cela ne lui confère d'autres droits que la remise de son lot.

Article 4 : Autorisations

Les participants autorisent toute vérification concernant leur identité et leur domicile. Toute indication d'identité ou d'adresse falsifiée, frauduleuse, fausse, mensongère, incorrecte, inexacte entraînera l'élimination du participant sans préavis

Article 5 : Cas de force majeure

La responsabilité de la RTM ne saurait être retenue si des défectuosités, des vols ou des dégâts intervenaient lors du transport ou pendant la jouissance du lot, ou encore si pour des raisons de force majeure ou indépendante de sa volonté, le présent jeu concours devait être modifié, écourté, reporté ou purement et simplement annulé. La RTM ne sera alors redevable d'aucune compensation et d'aucun échange contre-valeur ou toute autre dotation.

La responsabilité de la RTM ne saurait être retenue si une personne :

- Subissait une panne technique quelconque (état de la ligne, incident serveur, déconnexion accidentelle etc ...) l'empêchant de participer au jeu ou à la remise des lots gagnants le cas échéant,
- Ne pouvait participer au jeu pour des raisons qui lui sont propres et/ou indépendantes de la RTM,
- Fournissait des coordonnées inexactes ou incomplètes ne permettant pas de l'informer de son gain, le cas échéant
- Ne remplissait pas les conditions prévues pour bénéficier d'un lot gagnant.

Article 6 : Dépôt légal du présent règlement

Le présent règlement est disponible sur simple téléchargement depuis la plateforme hébergeant le jeu concours et sur le site [@rtm transports | Linktree](#)

Article 7 : Litiges et responsabilités

La participation à ce jeu implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique ou écrite concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes ou modalités du Jeu ainsi que la liste des gagnants. En cas de contestation, dans un délai d'un mois après la proclamation des résultats, seul sera recevable un courrier recommandé avec accusé de réception à la RTM à l'adresse suivante :

Régie des Transports Métropolitains

Direction de la communication

Immeuble Le Calypso,

48 quai du Lazaret,

13 002 MARSEILLE

Article 8 : Protection des données personnelles

Les personnes souhaitant participer au jeu concours autorisent expressément la RTM à traiter leurs informations d'identification et de contact émanant de leur profil Facebook. Les données personnelles collectées et demandées sont traitées sur la base de votre consentement (article 6-1 a) du Règlement européen de protection des données n°2016/679 et sont nécessaires pour assurer votre participation et valider le cas échéant le gain du lot :



- Le prénom, le nom, la date de naissance, l'adresse et une copie de sa pièce d'identité sont obligatoires car ils permettent de vérifier que les conditions de participation ont été remplies, et d'effectuer la remise nominative du lot.
- L'email et le numéro de téléphone mobile sont obligatoires pour prévenir les gagnants et procéder par sécurité à une vérification de ses coordonnées avant l'envoi de la confirmation (lutte contre l'usurpation d'identité).

Les données fournies par vos soins (identité et coordonnées, dont les pièces justificatives, sont destinées aux équipes en charge des réseaux sociaux, au sein de la Direction Marketing et Commerciale de la RTM.

Elles seront conservées 2 mois maximum après la date de fin du jeu concours, soit après la remise des lots aux gagnants, puis détruites. Une fois l'accusé de réception du gain reçu de la part du gagnant, un mail sera envoyé, lui annonçant que nous procédons à la destruction de ces données personnelles.

Tout au long de votre participation au jeu concours, vous pouvez exercer, auprès du Data Protection Officer désigné de la RTM, vos droits sur vos données personnelles (accès, rectification, opposition, limitation, suppression...) en adressant un courrier à Régie des Transports Métropolitains, A l'attention du Data Protection Officier, Immeuble Astrolabe, 79 Boulevard de Dunkerque, 13 002 MARSEILLE ou à dpo@rtm.fr, sans oublier de justifier de votre identité. Plus d'informations en consultant nos mentions légales sur notre site internet : <https://www.rtm.fr/mentions-legales>

Si vous estimez que vos données sont traitées par la RTM en violation de ses obligations légales et réglementaires en la matière ou si vous n'arrivez pas à obtenir le respect de vos droits sur vos données, vous avez la possibilité d'introduire une réclamation auprès de la CNIL en ligne ou par courrier en écrivant à : Commission Nationale Informatique et Libertés - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07

